



## ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES MONITEURS EXERÇANT À TITRE PROFESSIONNEL ET/OU RÉMUNÉRÉ

(avantages réservés aux moniteurs licenciés FFESSM)  
Rappel : ne peuvent exercer à titre professionnel et/ou rémunéré  
sur le territoire français que les titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif

### GARANTIES PRO DE BASE

	PRO BASIC	PRO 1	PRO 2	PRO 3
Responsabilité civile - du moniteur - des élèves	Telle que définie au contrat fédéral Telle que définie au contrat fédéral			
<b>Indemnités contractuelles</b>				
- Décès ou disparition judiciairement constatée	20 000 €	20 000 €	80 000 €	140 000 €
- Invalidité permanente	20 000 €	20 000 €	120 000 €	140 000 €
- Frais de traitement	7 000 €	25 500 €	28 000 €	28 000 €
- Frais de caisson en France, en DOM et COM	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
- Frais de recherche	3 500 €	3 500 €	14 000 €	14 000 €
- Garantie d'assistance dont frais de caisson à l'étranger	31 000 €	31 000 €	31 000 €	300 000 €
- Soutien psychologique et pédagogique	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
- Incapacité temporaire	Néant	10 € par jour	30 € par jour	50 € par jour
		Versés à compter du 3 <sup>ème</sup> jour de l'incapacité constatée médicalement et au maximum pour 365 jours d'incapacité		
- Protection juridique	Néant	Prestation d'information juridique par téléphone, du lundi au vendredi de 9h30 à 19h30, au numéro : 01 30 09 97 93 Référence à rappeler : N° 2484581204		

### GARANTIES PRO TOP \*

(Garanties de base ci-dessus + Assurance voyage plongée dans le MONDE ENTIER)

- Annulation voyage plongée	- 6 000 € par bénéficiaire et 30 000 € pour un même événement - Franchise de 30 € par personne et par dossier			Néant
- Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 6 000 € par bénéficiaire et 30 000 € pour un même événement - Sans franchise			Néant
- Interruption de votre voyage plongée en cas de de retour anticipé suite au décès d'un ascendant ou descendant	Néant	Néant	Néant	6 000 € par bénéficiaire sans franchise
- Interruption de vos activités plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant	Néant	Néant	300 € par séjour sans franchise
- Assurance bagages voyage plongée	- 765 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 30 € par bénéficiaire			

### TARIFS ANNUELS TTC

CATÉGORIES	PRO BASIC	PRO 1	PRO 2	PRO 3
• Pro de base	39 €	137 €	248 €	355 €
• Pro Top	57 €	155 €	267 €	380 €

(\*) Retrouvez les Conditions Générales du contrat TOP FFESSM sur : [www.cabinet-lafont.com](http://www.cabinet-lafont.com) (Rubrique "service en ligne")